DEPARTEMENT DE L'AISNE

Commune de CHAMOUILLE

Plan **L**ocal d'**U**rbanisme

Document graphique n°4.2.A
Ensemble du territoire

Plan de zonage

Echelle : 1 / 3000e

"Vu pour être annexé à la délibération du

22 décembre 2020

approuvant le
Plan Local d'Urbanisme"

Cachet de la Mairie et
Signature du Maire :

géogram
ENVIRONNEMENT - URBANISME

GEOGRAM sarl
16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS
Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80
bureau.etudes@geogram.fr

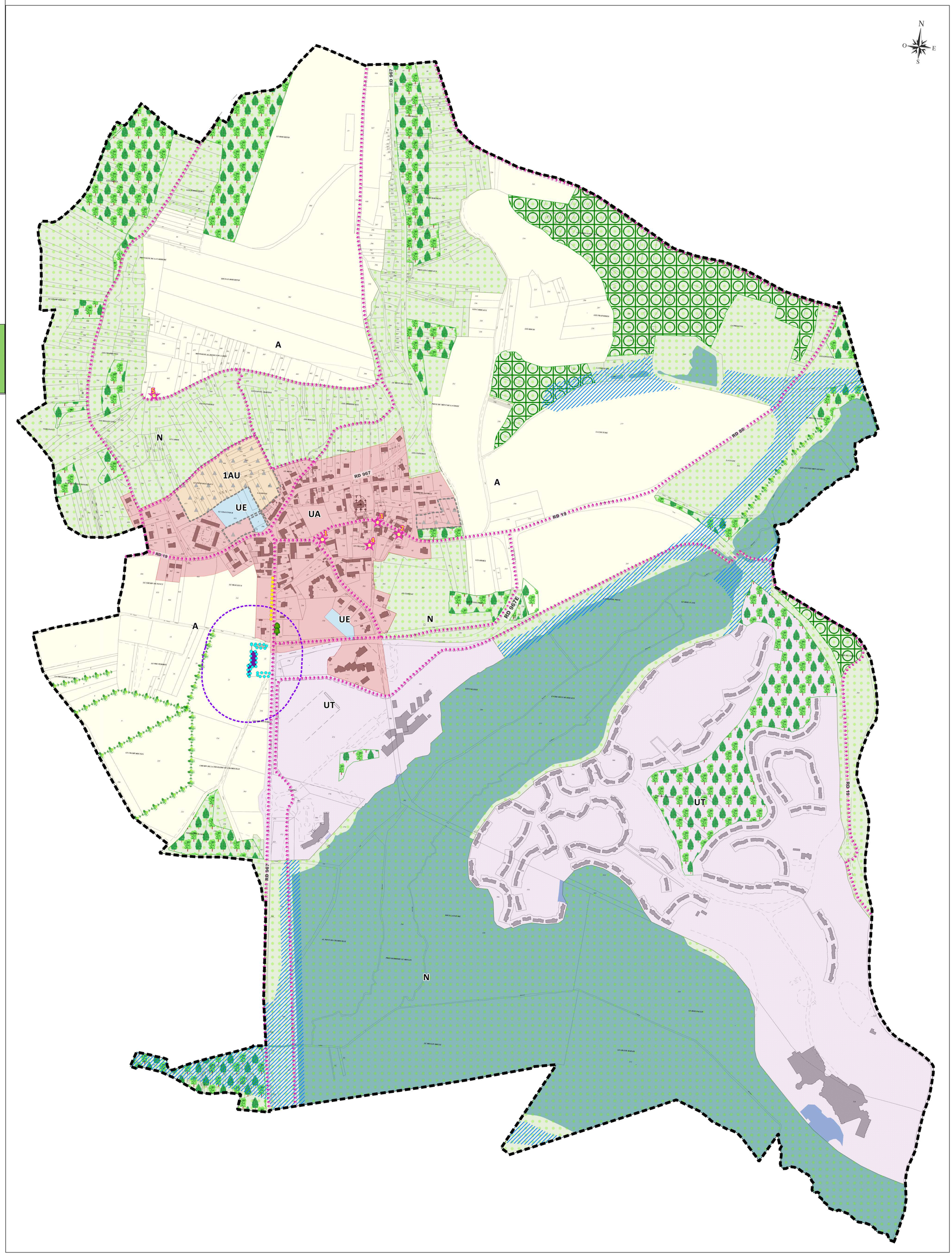

Légende

- Zone UA : Zone urbaine du bourg
- Zone UE : Zone urbaine réservée aux équipements publics
- Zone UT: Zone urbaine à vocation d'activités liées aux sports et aux loisirs
- Zone 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- Zone A: Zone Agricole
- Zone N : Zone Naturelle inconstructible
- Secteur soumis à Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Bâtiment identifié au titre du changement de destination
- Patrimoine bâti identifié au titre du L151-19 du code de l'urbanisme
  - n°1 : Lavoir rue Eugène Grenier
  - n°2 : Maison au 14 rue Henri d'Ersur
  - n°3 : Puits rue Henri d'Ersur
  - n°4 : Ancien Lavoir
  - n°5 : Croix de Bonnaire
- Mur identifié au titre du L151-19 du CU
- Haie ou plantation à préserver identifiées au titre L151-23 du CU
- Tilleuls à préserver identifiés au titre L151-19 du CU
- Espace boisé à préserver identifié au titre L151-23 du CU
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Itinéraire de randonnée et de promenade à préserver
- Zones à dominante humide identifiées au titre du L151-23 du CU
- Bâtiment d'élevage
- Périmètre de réciprocité autour des bâtiments d'élevage (100 mètres)
  (En cas de cessation d'activité d'élevage, ce périmètre n'est plus applicable)
- Limites communales